



**COMPTE RENDU  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Horaires d'ouverture au public :**

Lundi : de 9 h à 10 h 30  
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30  
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

*L'an deux mil dix-neuf, le premier octobre à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire*

**Présents :** MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Pivert, Mmes Coudray, Loisel, Chupin, Antongiorgi, M. Feller.

**Absents excusés :** M. Bayon (pouvoir à M Martin), Mme Chevallier, M. Rousseau, M. Destouches (pouvoir à M. Delarue) M. Mabrouk.

**Egalement présent :** Mme Limeul (secrétaire de mairie)

**Secrétaire de séance :** Mme Chupin.

## **COMMERCE**

- Lot n° 1-TP/VRD – désamiantage - maçonnerie/démolitions – ravalement - échafaudages communs - chape/carrelage/faïence : déclaration de sous-traitance –  
 Délibération n° 2019-45  
 Approbation à l'unanimité de l'avenant n° 1 pour un montant de 0 € HT.
- Devis panneaux parking « Le Rafale » –  
 Délibération n° 2019-46  
 Autorisation à l'unanimité à Monsieur le Maire de signer le devis de la Société DUFFAY Publicité pour l'installation de 3 panneaux routiers « P. Le Rafale » pour un montant de 359.80 € HT, soit 431.76 € TTC.

## **DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES**

Délibération n° 2019-47

Approbation à l'unanimité des ajustements budgétaires tels que présenté ci-dessous :

BUDGET COMMUNE : (DM n° 24400-01)	<u>Section de fonctionnement :</u> Article D 615231 : - 3 200 € Article D 657364 : + 3 200 €	
BUDGET ASSAINISSEMENT (DM n° 92700-01)	<u>Section de fonctionnement :</u> Article D 61528 : - 800 € Article D 66111 : + 800 € Article R 747 : + 3 200 € Chapitre D 023 : + 3 200 €	<u>Section d'investissement :</u> Chapitre R 021 : + 3 200 € Article D 1641 : + 3 200 €

## **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT INFORMATIQUE SEGILOG/BERGER-LEVRAULT**

Délibération n° 2019-48

Approbation à l'unanimité du renouvellement du contrat pour 3 ans, pour un montant annuel de 2 230,00 € HT.

## **SUBVENTION À L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE YERMENONVILLE POUR 2019**

Délibération n° 2019-49

Approbation à l'unanimité du versement d'une subvention de 305 € pour 2019.

## **ASSURANCE MULTI-RISQUE COMMUNE : AVENANT AU CONTRAT**

Délibération n° 2019-50

Approbation à l'unanimité du nouveau contrat d'assurance multi-risque commune tenant compte du bâtiment du Rafale et de l'espace muséal « Hélène Boucher » pour un montant de 3 017.68 € pour 2019.

## **CC des PORTES EURÉLIENNES D'ILE DE FRANCE : APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT 2019.**

Délibération n° 2019-51

Approbation à l'unanimité des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges suite à la modification des compétences transférées à la CCPEIDF ou restituées aux communes membres au 01/01/2019.

**SAEDEL : COMPTE RENDU ANNUEL 2018 DE L'OPÉRATION « LOTISSEMENT DES CLOSEAUX ».**

Délibération n° 2019-52

Approbation à l'unanimité du compte rendu annuel 2018 de l'opération « Lotissement Les Closeaux » établi par la SAEDEL.

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FSL POUR 2019**

Délibération n° 2019-53

Refus à l'unanimité de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement du Conseil Départemental pour 2019.

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FAJ POUR 2019**

Délibération n° 2019-54

Refus à l'unanimité de participer au financement du Fonds d'Aides aux Jeunes du Conseil Départemental pour 2019.

**TERRITOIRE D'ENERGIE : NOUVELLE ORGANISATION DE L'ENERGIE**

Délibération n° 2019-55

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (10 voix pour ; 1 abstention), autorise Monsieur le Maire à adresser à notre député et à nos sénateurs d'Eure-et-Loir un courrier alertant sur le risque qu'une nouvelle organisation territoriale remette en cause l'existence même des syndicats d'énergie.

**PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Délibération n° 2019-56

Suite à la demande de mutation de l'agent technique communal, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer :

- Un poste d'adjoint technique à temps complet (catégorie C, échelle C1)
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe temps complet (catégorie C, échelle C2)

**Compte rendus des syndicats et des commissions.**

- Commission « Fêtes et manifestations communales »

Le Repas des Seniors aura lieu le samedi 23 novembre 2019 au « Rafale ».

La Balade du Père Noël aura lieu le samedi 21 décembre 2019 à partir de 17h00. Départ de l'école Hélène Boucher de Yermenonville.

Madame Loisel indique que le concert organisé par les Samedis Musicaux de Chartres a eu un franc succès.

- Commission « Affaires scolaires »

La rentrée scolaire s'est bien passée : 77 élèves sont inscrits à l'école Hélène Boucher. Les téléphones de l'école ont été changés.

Un exercice de sécurité a eu lieu en octobre. Les élèves ont mis 45 secondes pour évacuer l'école.

Le SIVOS met à la disposition des agents du restaurant scolaire une tablette afin de noter en direct le nombre d'enfants présents.

**Questions et affaires diverses**

Aucune question et affaire diverse.

**Séance levée à 22 h 10**

**Le Maire,  
Bernard MARTIN**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **LA COMMUNE RECRUTE**

Suite à la demande de mutation de Monsieur Jean-Christophe Derache, notre agent technique, la commune recherche un agent technique polyvalent à temps plein. L'annonce est consultable sur le site de la commune : [www.yermenonville.fr](http://www.yermenonville.fr) et sur le site [www.cap-territorial.fr](http://www.cap-territorial.fr)

Merci d'adresser lettre de motivation et CV à :

Monsieur le Maire  
MAIRIE  
2 rue de Gallardon  
28130 YERMENONVILLE

### **POINT POSTE RELAIS**

Depuis le 16 septembre 2019, le café-restaurant « LE RAFALE », propose les services essentiels de La Poste (affranchissement, dépôt et retrait de courriers et colis, vente d'enveloppes et emballages Prêt-à-Envoyer).

### **BIBLIOTHÈQUE**

Retrouvez-nous sur notre page Facebook « bibliothèque de Yermenonville » pour suivre les animations et les nouveautés qui nous arrivent tous les deux mois.

#### **Horaires d'ouverture**

Le mardi de 16h45 à 18 h 45  
Le samedi de 10h30 à 12h30